



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 5 du 17 janvier 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 17

DÉCISION N° 2892/ARM/DCSCA/MET/BFIN

de création d'une trésorerie militaire « autres théâtres de projection » au sein du centre interarmées du soutien administration des opérations.

Du 17 décembre 2024

DÉCISION N° 2892/ARM/DCSCA/MET/BFIN de création d'une trésorerie militaire « autres théâtres de projection » au sein du centre interarmées du soutien administration des opérations.

Du 17 décembre 2024

NOR A R M E 2 4 3 1 5 9 1 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [410.2.9.](#)

Référence de publication :

BOC n°5 du 17/1/2025

Le ministre des armées et des anciens combattants,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 modifié, relatif aux trésoreries militaires (JO n° 303 du 31 décembre 2010, texte n° 5) ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 28 février 2019 portant organisation du service du commissariat des armées et divers arrêtés intéressant le ministère de la défense (JO n° 286 du 4 décembre 2024, texte n° 31) ;

Vu l'[Instruction N° 11370/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 25 juillet 2019 portant organisation et fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense.](#)

Vu l'[Instruction N° 2769/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG du 04 décembre 2024 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées.](#)

Vu la [Décision N° 15333/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 novembre 2015 prise en application de l'arrêté du 19 août 2015 fixant les montants de l'indemnité de responsabilité allouée aux trésoriers et aux sous-trésoriers militaires.](#)

Vu la décision du 1er août 2024 portant délégation de signature (direction centrale du service du commissariat des armées) [(JO n° 184 du 3 août 2024, texte n° 23)] ;

Vu la note n° 2024-135/ARM/SGA/DAF/RFC1 du 11 décembre 2024 relative à la création d'une trésorerie militaire autres théâtres de projection,

Décide :

Art. 1er.

Sur l'avis conforme de la direction des affaires financières, une trésorerie militaire « autres théâtres de projection » est créée au sein du centre interarmées du soutien administration des opérations, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Art. 2.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire en chef de 2^e classe,
chef du bureau « finances » de la sous-direction « métiers »,*

François COLLOMBET.